

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 4 (1974)
Heft: 7-8

Rubrik: AVS : la chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Plusieurs «sauces» pour les rentiers

La loi sur l'AVS est mal faite? C'est ce que l'on dit en général de toutes les lois.

Certains de nos lecteurs ne se sont pas moins étonnés des différences sensibles qui existent entre les rentes, sans toujours se les expliquer. On pourrait donc, dans l'attente des améliorations prévues pour le 1^{er} janvier prochain, en dire deux mots aujourd'hui, ne serait-ce que pour leur enlever tout sentiment d'insécurité.

En fait, il y a, pour en rester à des principes généraux, deux sortes de rentes: les rentes complètes et les rentes partielles. Ont droit à des rentes complètes les assurés qui comptent une durée complète de cotisations, alors que les rentes partielles sont versées à ceux qui comptent une durée incomplète.

La durée complète de cotisations? C'est le cas lorsqu'un assuré a payé des cotisations pendant le même nombre d'années que les assurés de sa classe d'âge entre le 1^{er} janvier qui suit la date de ses 20 ans révolus et l'ouverture du droit à la rente.

Autrement dit, si un assuré a versé des cotisations du 1^{er} janvier 1948 à ce jour et s'il devient rentier demain, il bénéficiera d'une rente complète. Si, au contraire, il n'a versé des cotisations que pendant douze ans et six mois, pour une raison ou pour une autre, il ne recevra qu'une rente partielle.

Par conséquent, si l'assuré peut prétendre à une rente complète, ladite rente sera calculée selon l'échelle 25; s'il a droit à une rente partielle, elle sera calculée selon les échelles 1 à 24.

LES ÉCHELLES

C'est là un autre élément important du calcul du montant de la rente AVS. Si l'on a fixé le nombre des échelles à 25, c'est justement pour différencier les rentes aussi judicieusement que possible, en sachant que, précédemment, elles n'étaient qu'au nombre de 20.

L'échelle se détermine par le biais d'un indicateur à l'usage relativement simple. Un exemple suffira: Admettons une classe d'âge dont la durée de cotisation est de 26 ans, celle de 1908 si l'on veut, qui a «touché» sa première rente en 1973, et prenons un assuré qui aura, lui, payé des cotisations pendant 15 ans seulement; sa rente sera calculée, sur la foi de l'indica-

teur, sur la base de l'échelle 20. S'il a cotisé pendant 18 ans, l'échelle 23 lui sera applicable. S'il a cotisé pendant 22 ans, il bénéficiera néanmoins de l'échelle 25 parce qu'on n'entend pas le «pénaliser» trop fortement.

LES DIFFÉRENCES

Mais entre l'échelle 15, l'échelle 23 et l'échelle 25, il y a des différences qui se répercutent sur les rentes. Ainsi, compte tenu d'un revenu annuel moyen revalorisé de Fr. 15 000.—, la rente sera de Fr. 201.— par mois ou de Fr. 456.— ou encore de Fr. 570.— selon le cas. On passe donc davantage que du simple au double. On est ainsi passablement éloigné et de la rente minimum, que l'on sait au niveau des Fr. 400.— pour les personnes seules sur la base de l'échelle 25, et de la rente maximum, fixée pour elles et sur la même base à Fr. 800.—. Entendons-nous pourtant bien: à l'heure actuelle, en considérant les revalorisations intervenues dans le cadre de la 8^e révision de la loi, la grande majorité des bénéficiaires de l'AVS reçoit une rente proche du maximum.

JUSTICE ET ÉQUITÉ

Mais il en reste quelques-uns qui doivent «se contenter» d'une portion congrue, surtout parmi les plus âgés de nos compatriotes, qui n'ont pas versé à l'AVS des cotisations aussi «impressionnantes» que leurs cadets.

Autrement dit, ceux qui n'ont pas obtenu, en exerçant une activité lucrative, des salaires de Fr. 2000.— ou de Fr. 3000.— qui seraient les leurs aujourd'hui — parce que l'époque ne l'exigeait pas — ne «touchent» maintenant que des rentes relativement modestes. D'aucuns voudraient que l'on corrige cette «injustice» en leur garantissant un minimum vital qui en soit un? On les comprend, tout en relevant que les prestations complémentaires sont là pour rétablir l'équilibre.

En d'autres termes, les rentiers de l'AVS qui ont été peu payés, leur vie durant, devraient recevoir aujourd'hui une juste compensation! Or, comme ils ont été peu payés, ils sont... peu rentiers! On n'en sort pas!

On tente, en vérité, d'en sortir. Ce n'est pas pour rien que l'on a institué les prestations complémentaires et ce n'est pas pour rien non plus qu'on va sans doute en élever le plafond. L'inflation l'exige. On en est conscient en haut lieu. Mais on doit aussi à nos gouvernements, à nos législateurs, une certaine justice: en révisant la loi sur l'AVS pour la 8^e fois, ils en ont prévu l'application en deux temps, au 1^{er} janvier 1973 et au 1^{er} janvier 1975. Entre les deux dates, une augmentation de 25 % tout de même, qui s'ajoutait à une autre déjà substantielle introduite le 1^{er} janvier 1973. Ce n'est pas (tout à fait) leur faute si l'inflation a sensiblement réduit leur générosité! Quand on entend, aujourd'hui, certaines revendications, on voudrait sourire. Il faut bien reconnaître que l'on perd, bien souvent, la commune mesure et que l'on «se bat» pour des améliorations qui n'en seraient guère. Il est beaucoup plus facile de dire à propos des rentes: «Ce n'est pas assez» — et d'aucuns l'affirment depuis plus de 40 ans — que de trouver le moyen réellement efficace d'équilibrer recettes et dépenses. Et le reste.

On manque d'objectivité, ici ou là, reconnaissons-le. Si l'on mentionnait — très simplement — que chaque assuré AVS reçoit davantage que ce qui lui est dû, à l'exception des privilégiés, on se ferait lyncher! Or, c'est là la stricte vérité que les ténors de la politique continuent à cacher à leurs auditeurs. Les ténors d'une certaine politique, bien sûr. Qui sèment en pleine connaissance de cause le vent pour récolter la tempête. Et en profiter! En ne comprenant pas, soi-disant, pourquoi les caisses publiques sont vides et en hurlant qu'il faut les remplir. On ne les remplira plus, aujourd'hui, qu'à grands frais. Hélas.

Paul-Armand Olivier



HOTEL ROSAT
1837 Château-d'Ex
Altitude 1000 m.
Tél. (029) 4 62 12

Cadre tranquille et agréable
Grand parc, vue imprenable
Idéal pour repos et convalescence - Tout confort - Lift
Cuisine très soignée - Sur demande, cuisine à régimes

simples et prix réduits en
mai-juin-septembre
octobre-novembre

Pour longs séjours, extrêmement avantageux.

CHAMPEX – LAC (1500 m.) VALAIS

100 km. de promenades balisées aux abords de la station

HÔTEL DU GLACIER, jardin, tennis, pêche

Ouvert jusqu'au 20 octobre - tél. (026) 4 12 07 - 4 15 39
Pension complète dès Fr. 38.— Aînés: 10 % de réduction

CARINA

Une résidence
de haut standing

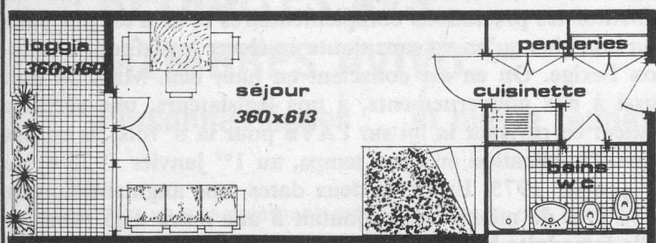
RESERVEE AU
Troisième Âge
A RÔLE
sur la riviéra Vaudoise

GESTION ADMINISTRATION
RESIDENCE 3ème AGE



Réalisation de haut standing
Garantie d'une vie heureuse

VENTE Fr. 95 000.-
(Possibilité location avec bail)



STUDIO TYPE

Renseignements

Résidence CARINA
s/Rosey-ROLLE-tél 021/75.24.10

Demande d'informations
à retourner à GARA SA 60 r. de Frontenex
1207 Genève

Nom: _____

Adresse: _____

Tél.: _____



GENÈVE

Les clubs: de vivantes réalités

La renommée dont ils jouissent déborde avantageusement les frontières genevoises. Quant à leurs activités, elles sont enrichissantes, créatives ainsi que variées.

Nous voulons parler de treize clubs du canton de Genève, que coiffe de façon notoire l'Hospice Général. A cet égard, nous ne pouvons ignorer l'important effort continuellement fourni par cette institution en faveur des personnes âgées.

Nous avons interrogé, au Lignon, Mme Louisa Vuille, ancien député, actuellement présidente de la Fédération des clubs d'Aînés de Genève. Elle nous a conté ces endroits où l'on vainc la solitude, et nous a décrit leurs structures et leur personnalité.

Mme Vuille précise: «A Genève règne un esprit plus libre, hors des contingences, un esprit qui fait que s'implantent bon nombre de lieux de rencontres pour les personnes âgées. Par ailleurs, nous sommes cependant conscients des nombreuses lacunes que nous devons encore combler. Notre tâche est grande. Rendre vivants le plus possible ces centres est le devoir majeur de leurs membres, ceci bien sûr avec l'appui permanent des animateurs.»

— Prenez le Lignon! nous dit-elle. On essaye de l'animer afin qu'il ne devienne pas purement et simplement une cité-dortoir. Puis, le Lignon ne comprend pas seulement l'indispensable à la vie des habitants, tel que centres commerciaux, restaurants, églises, etc., mais surtout il dispose d'une salle de spectacles, d'une salle de conférences, de gymnastique, de lecture, d'une bibliothèque et d'un atelier de bricolage. Un ensemble adapté à la clientèle du Troisième Âge.

Mme Vuille d'ajouter: «La Fédération compte treize clubs, chacun a son propre comité: président, vice-président, caissier, secrétaire et vice-secrétaire. Ces clubs sont: celui des Asters, Carouge, Onex, Grand-Saconnex, Meyrin, Gradelle, Plainpalais, La Jonction, Les Pâquis, Eaux-Vives, Bernex, les Libellules et le Lignon.»

Bientôt à proximité des Asters, un quatorzième club naîtra: Vieusseux.

Une ville quadrillée

Certes, Genève est une ville quadrillée d'endroits, où nombre de personnes âgées coulent des heures claires.

«Mais il est bon de distinguer deux genres de clubs, précise Louisa Vuille. Le club de secteur, où seuls les gens habitant les quartiers avoisinant celui-ci peuvent se rendre aisément. Un club comme celui du Lignon, éloigné de la ville, est bénéfique surtout aux personnes résidant à l'endroit même. Au surplus, les autres clubs présentent un aspect légèrement différent du nôtre. Autant par les créations individuelles, que par un programme plus ou moins établi, approuvé par toute la collectivité. Je veux parler d'une occupation de groupe, en pensant aux personnes du Club de Plainpalais qui, récemment, travaillèrent à des vitraux, en communauté.

» Tous ces clubs sont autonomes, mais il faut que l'on se connaisse davantage entre chaque comité. Fort heureusement, la Fédération a toujours sollicité les animateurs, pour discuter et émettre des idées nouvelles, imprévues parfois, réalisables. Peu importe, elles sont les bienvenues. Ainsi, la dernière idée émise au Lignon est celle de chercher des amateurs (peintres ou sculpteurs) qui puissent bénéficier de nos murs pour exposer. M. Charrière, un de nos responsables, s'en occupe activement.

» Que dire encore sur les activités principales de chacun de ces centres d'animation? Au travers du Lignon, je peux voir les autres clubs. Mis à part certains points, les activités sont identiques. Comprenez que j'insiste sur le fait que ce sont les membres de ces clubs qui choisissent leurs travaux. Nous sommes présents pour proposer et diriger une voie nouvelle qu'ils décideront de suivre ou non. Nos statuts sont extrêmement libéraux.

» Par exemple, nous avons pris l'initiative de faire une fois par mois un modeste repas: seulement de la soupe! Les personnes apportent un «petit quelque chose». Elles ont apprécié, et actuellement nous organisons un vrai repas. Le Lignon est pourvu d'une cuisine fort bien agencée. Puis, la tradition veut qu'à Noël, on prépare un goûter autour de l'arbre enguirlandé. Nous avons fêté le Nouvel-An. Le dernier que nous avons célébré fut un gros succès. Tout y était, orchestre et cotillons. Les gens ne voulaient plus aller se coucher. Voilà de ces petites choses qui font plaisir aux plus pauvres, à ceux qui ne peuvent se rendre dans leurs familles. Nous organisons aussi des thés dansants. Le rire, l'amusement, le délasserment sont aussi importants que la création propre. Par exemple le Club de Carouge est beaucoup plus jeune que nous. Il distribue des prospectus à l'extérieur, dans le seul but d'informer le commun des mortels des problèmes sociaux engendrés par notre société, mais aussi bien d'autres choses encore.»

Depuis le 12^e étage, sur le vaste balcon-terrasse, je promène mon regard sur la ville de Genève. Les gens vont et viennent. Un bonjour ici et là. Le contentement est général. Les clubs, il faudrait les voir tous pour se rendre compte de leurs problèmes, de leurs particularités. Une petite dame qui pourrait être ma grand-mère joue aux cartes en compagnie de trois messieurs. Elle rit aux éclats. Elle est heureuse.

Yves Sueur



La partie de cartes: le temps coule...



Etre et demeurer en forme.

Les clubs de la Fédération genevoise

<i>Carouge:</i>	Rue Vautier 3-5 Présidente: Mme Claire Pittet	Tél. 43 45 05
<i>Plainpalais:</i>	Rue de Carouge 50 Présidente: Mme Schmidt	Tél. 24 70 00
<i>La Jonction:</i>	Av. Sainte-Clothilde 16 Présidente: Mme Probst	
<i>Les Pâquis:</i>	Rue Alfred-Vincent 20 Présidente: Mme Floret	Tél. 31 05 30
<i>Les Asters:</i>	Rue Hoffmann 8 Présidente: Mme Resseguier	
<i>Les Libellules:</i>	Av. des Libellules 8 Présidente: Mme A. Hurni	Tél. 45 78 66
<i>Onex:</i>	Grande-Commune 68 Président: M. Vité	
<i>Lignon:</i>	Av. du Lignon 50-53 Présidente: Mme Vuille	Tél. 44 44 70
<i>Gradelle:</i>	Place de l'Etrier 4 Présidente: Mme Brunner	
<i>Grand-Saconnex:</i>	Mairie du Grand-Saconnex Président: M. Thévenaz	
<i>Bernex:</i>	Confignon, salle communale Président: M. Sottas	
<i>Meyrin:</i>	Centre commercial Président: M. E. Mermoud	
<i>Eaux-Vives:</i>	Rue Montchoisy 46 Président: M. Geoffroy	

Le contrecoup du coup... ...ou les méfaits de la 8^e révision

Les bordereaux d'impôts qui tombent (lourdement) dans les boîtes aux lettres des rentiers AVS-AI genevois viennent confirmer les appréhensions de ceux qui formulaient des réserves face à la 8^e révision de l'AVS de janvier 1973.

Ceux qui pavoisaient alors en pensant que doublement des rentes signifierait doublement des conditions de vie des retraités doivent honnêtement constater aujourd'hui que plusieurs éléments ont érodé cette promesse de jours meilleurs.

Il y a eu d'abord le «réajustement» des prestations complémentaires et des mesures cantonales d'aide à la vieillesse. Il y a eu ensuite une forte inflation accompagnée d'une augmentation carabinée du coût de la vie. Aujourd'hui les impôts viennent continuer ce travail de sape. Les rentiers genevois sont les premiers à en faire les frais, du fait de l'établissement annuel de la déclaration d'impôt. La déconvenue est grande dans toute la République. En effet, certains retraités qui ne payaient auparavant que peu ou pas d'impôts se retrouvent cette année bien plus lourdement taxés que l'année dernière. Logique, diront les froids calculateurs: le revenu ayant augmenté entraîne inévitablement une augmentation d'impôt. Ce raisonnement, juste en théorie, ne rencontre pas l'approbation de la réalité. D'abord parce que le revenu réel, palpable, est inférieur au revenu imposable, pour les raisons indiquées ci-dessus (inflation, augmentation des prix); et aussi parce que si les rentes ont généralement doublé, les impôts ont très souvent triplé, voire quadruplé. Ainsi comment admettre que le

coût de la vie augmente alors que les déductions légales admissibles restent les mêmes? On comprend fort bien la déception, la colère même de ceux qui se sentent ainsi dupés.

Réaction immédiate

Parmi ceux qui avaient prévu cela et qui ne sont pas résolus à accepter cet état de fait: le Comité pour un changement de vie des retraités*. En automne 1973 déjà, ce groupe d'ainés (libre de toute attache politique) avait entrepris des démarches auprès du Conseil d'Etat, préconisant notamment:

1. le doublement des déductions légales accordées aux rentiers AVS-AI;
2. l'élévation du revenu imposable de Fr. 3500.- à Fr. 5000.- (personnes seules) et de Fr. 5100.- à Fr. 7000.- (couples).

Ces suggestions étaient alors restées sans réponse de la part des autorités.

La détérioration actuelle de la situation a incité ce dynamique comité à intervenir une nouvelle fois, en sollicitant l'appui massif des autres retraités.

Un communiqué et une conférence de presse du Comité invitent à l'action en formulant deux propositions:

1. Retourner son bordereau d'impôt au service des contributions publiques accompagné d'une lettre d'explication motivant ce renvoi par un refus du principe de la taxation dans de telles conditions.
2. Signer massivement une pétition à l'intention du Grand Conseil, demandant la révision de la loi sur les contributions sur la base des propositions de l'automne 73. Cette pétition demande également l'effet rétroactif au 1^{er} janvier 74 afin que toute la taxation 74 soit reprise à la base.

«Aide-toi...»

Au moment de mettre sous presse, la collecte des signatures a été fructueuse. Cette action montre que les retraités ne sauraient accepter de faire les frais de la nécessaire politique d'austérité. «Relevons la tête», organe du Comité, appelle à la solidarité; car ce qui est valable pour Genève aujourd'hui le sera bientôt pour les autres cantons.

* Comité pour un changement des conditions de vie des retraités, 5, rue Jean-Jaquet, 1201 Genève. Présidente: Mme Marteau, 14, rue du Vélo-drome, 1205 Genève, tél. (022) 21 03 35. Réunions tous les mardis de 14 à 16 h. à la Brasserie L'International, place du Cirque.

Lausanne
excursions
Autobus Lausannois

1003 Lausanne
Rue Centrale 1
Tél. 20 33 41

Notre programme vous renseignera sur nos
MAGNIFIQUES EXCURSIONS
organisées toute l'année.

Beaux voyages en Suisse et à l'étranger.
Cars modernes très confortables.
Conducteurs consciencieux et prudents.

Conditions spéciales aux «Aînés»

Tous renseignements à notre bureau.

DURS D'OREILLES GRANDE NOUVEAUTÉ

Enfin nous pouvons vous présenter un appareil acoustique avec le nouveau microphone directionnel, qui vous procure une excellente audition même dans une ambiance très bruyante. Venez l'essayer, sans aucun engagement dans la maison spécialisée

J.P. SCHMID

ACOUSTIQUE

Petit-Chêne 38 (face cinéma Georges V)
Lausanne Tél. (021) 23 49 33

Etant fournisseur de l'Assurance invalidité et de l'AVS, nous nous occupons de toutes les démarches.